

ENGAGEMENT MORAL DU BENEFICIAIRE BSP :

En fonction de votre situation l'intégration au dispositif est prise en charge à hauteur de 100% ou 96% par les financeurs du programme ce qui comprend :

- un entretien initial
- des séances d'Activité Physique Adaptée "atelier passerelle" dont la participation est définie avec l'éducateur APA BSP (de 3 mois à 1 an maximum)
- un entretien final d'orientation
- des suivis téléphoniques post passerelle
- des comptes rendus d'activités passerelle au médecin traitant si vous le souhaitez.

Ainsi en tant que bénéficiaire entrant dans le programme vous vous engagez à :

- Etre assidu aux séances proposées par l'éducateur APA
- Prévenir en cas d'absence ou de retard
- Participer au bon fonctionnement des séances
- Signaler toute modification de votre état de santé
- Répondre aux sollicitations de l'éducateur APA lors des suivis (téléphone ou mails) à 3, 6, 12 et 24 mois après la fin de l'accompagnement

Nom Prénom

Fait à

Le/...../.....

Signature :

Notes :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Nos financeurs :

